

BUREAU DU VENDREDI 5 JUILLET 2019



Le vendredi 20 juin 2019 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, 75006, Paris, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 7 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 28 juin 2019.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris.

ABSENT-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune, à M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris-Grand Est, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,

ABSENT-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Villemomble,

Qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

et a participé M. Christian CAMBON en qualité de personne qualifiée.

Le Bureau :

- a désigné M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires délibérées :

✓ MARCHES

- dans la mesure où dans le précédent appel d'offres une seule candidature a été reçue, mais déclarée irrecevable, **a autorisé** la relance d'une consultation non allotie selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour l'attribution du marché de travaux relatif à la sécurisation de l'entrée de l'usine de Méry-sur-Oise, et la signature dudit marché pour un montant prévisionnel de 0,95 M€ HT (valeur avril 2018),
- **a approuvé** l'avenant n°2 au marché n°2012/14 relatif aux travaux de reconstruction de la station de pompage de 3^{ème} élévation et rénovation du réservoir R4 des Lilas (opération 2008 108), notifié le 22 octobre 2012, au groupement DG CONSTRUCTION (mandataire) / JOUSSE (co-traitant), qui porte le montant du marché à 1 110 316,00 M HT, et prolonge son délai d'exécution de 7 mois, et **autorisé** la signature dudit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,
- dans le cadre du traitement des impacts du tramway T10 sur le réseau de transport du SEDIF, **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n°2015/46-3 sans incidence financière relatif, à la création des prix nouveaux pour la mise en œuvre de techniques de génie civil, à savoir l'injection de sol par Jet Grouting et la réalisation de pieux sécant de 600mm de diamètre, et **autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant

✓ CONVENTIONS AVEC LES TIERS

- **a approuvé** la convention d'occupation temporaire pour l'utilisation du château d'eau du SEDIF, sis 87 bis avenue du Général de Gaulle à Clamart, au bénéfice de la SPLA Panorama Vallée Sud-Grand Paris, pour l'installation d'un dispositif de time lapse dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Panorama, d'une durée de 3 ans, renouvelable par période d'un an, et contre le versement d'une redevance annuelle de 380 € et le paiement des frais de déplacement du délégataire du SEDIF, rendus nécessaire pour l'exécution de la convention, d'un montant de 57 €/déplacement, et, **a autorisé** sa signature et celle de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,
- **a approuvé** la convention entre Vallée Sud Grand Paris et le SEDIF, pour le paiement par l'EPT des surcoûts liés à la défense incendie dans le cadre du chantier de distribution du Syndicat rues Sinet et Coudrais à Sceaux, pour un montant de 53 604 € H.T. (valeur mai 2019), et **a autorisé** la signature de ladite convention ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,
- **a approuvé** le protocole d'engagement avec les membres du Comité de pilotage du groupe de travail d'Etat- Ville de Paris « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », sans engagement financier, et autorisé sa signature et celle des documents s'y rapportant,
- **a approuvé** l'avenant 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine du SEDIF pour une activité d'écopâturage située sur une partie du site d'exploitation dit de la Butte Pinson à Pierrefitte-sur-Seine, à conclure entre le SEDIF et l'association CFDJ ESPOIR, suite à la fusion de cette dernière avec les fermiers de la francilienne et **autorisé** la signature de l'avenant correspondant et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

✓ GESTION DE LA QUALITE

- **a approuvé et autorisé** le lancement du programme de management de la qualité des marchés publics 2019-2020, ainsi que la signature de tout document s'y rapportant,
- **a approuvé et autorisé** le lancement du programme de management de l'environnement 2019-2021, ainsi que la signature de tout document s'y rapportant,

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le